



Ce que garantit mon statut en tant que sapeur pompier ou personnel administratif et technique spécialisé

Le Congé Maladie Ordinaire (CMO) Indemnisation sur 1 an			
Maintien de Salaire	Jour de carence	Plein traitement les 3 premiers mois	Demi-traitement les 9 mois suivants
	0 %	100 %	50 %
Le Congé Longue Maladie (CLM) Indemnisation sur 3 ans			
Maintien de Salaire	Plein traitement la première année		Demi-traitement les 2 années suivantes
	100 %		50 %
Le Congé Longue Durée (CLD) Indemnisation sur 5 ans			
Maintien de Salaire	Plein traitement les 3 premières années		Demi-traitement les 2 années suivantes
	100 %		50 %

MES GARANTIES selon le niveau que je choisis :

4 niveaux
au choix :

Maintien de mon salaire en cas d'arrêt de travail*

Salaire de base ou traitement indiciaire brut

(hors régime indemnitaire, indemnité de résidence et supplément familial)

+ primes soumises à pension (NBI + prime de feu + prime de rendement)

Ma garantie Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentels (2)

Mes garanties d'assistances (3)

GARANTIES DE BASE	NIVEAUX DE GARANTIES			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Prise en charge du jour de carence (max. 3 jours / an)	-	-	-	50 %
Maintien de salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail	90 %	95 %	95 %	100 %
Maintien de salaire en cas d'Invalidité permanente	-	-	95 %	100 %
Capital Décès / PTIA accidentels (en % du TIB brut)	50 %	75 %	100 %	125 %
Assistances Prévoyance	oui	oui	oui	oui

MES GARANTIES complémentaires :

Maintien de mes primes et indemnités** non soumises à pension

Je choisis le montant annuel des primes et indemnités que je souhaite couvrir.
Si j'opte pour la garantie complémentaire Maintien des primes et indemnités,
je bénéficie obligatoirement du même niveau de garantie
que celui choisi pour les garanties de base.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES	NIVEAUX DE GARANTIES			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Maintien des primes et indemnités en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail	90 %	95 %	95 %	100 %
Maintien des primes et indemnités en cas d'Invalidité permanente	-	-	95 %	100 %

* Délai de stage de 12 mois. ** Délai de stage de 6 mois, franchise de 30 jours

(1) Garanties assurées par Interiale Mutuelle. (2) Garanties assurées par Interiale Prévoyance. (3) Garanties assurées par IMA Assurances.